

# La « grève de la gratuité », un outil pour une société plus solidaire

9 janvier 2020 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



La grève « blocage » constitue la principale modalité des luttes. À ses côtés existe la « grève de la gratuité », une forme alternative et ancienne de mobilisation.

---

Ce jeudi 9 janvier s'annonce comme une nouvelle journée noire dans les transports ferroviaires. Plus d'un mois après le début du mouvement social contre la réforme des retraites, la lassitude des usagers grandit, alimentant les discours du gouvernement sur la « *prise d'otage* »

»

. « *Il y a des lignes à zéro train depuis des semaines, et ça pourrait continuer, observe ainsi Jean-Claude Delarue, de SOS-Usagers. Le moment commence à venir, où les syndicats doivent se demander si leur mode d'action est efficace.* » Pour autant, pas question pour ce militant chevronné de lâcher la mobilisation sociale : « *Il faut remplacer la grève blocage par une grève de la gratuité* », estime-t-il. Son association se bat depuis plus de dix ans aux côtés du syndicat Sud-Rail pour faire reconnaître cette modalité de lutte, qui consisterait, « *à faire circuler normalement les trains, sans que les contrôleurs ne vérifient les billets, et sans que les vendeurs ne vendent de billets* », explique Jean-René Delépine, membre du bureau fédéral de Sud-Rail.

La [#GrèveBlocage](#) qui dure est devenu aussi un problème de santé publique.

Il est plus que temps de revendiquer la [#GrèvedelaGratuité](#) qui ne divise pas les cheminots et les usagers.[#SOSusagers](#)

?

— Jean-Claude Delarue (@DelarueJC) [January 7, 2020](#)

Si l'idée paraît séduisante, elle a toujours été rendue impossible par les gouvernements successifs et par les dirigeants de la SNCF. La « *grève la pince* » existait ainsi dans les années 1970 et 1980, quand des contrôleurs revendiquaient de ne pas verbaliser — de ne pas poinçonner, d'où la pince — les voyageurs. Déjà, « *ces agents pouvaient être mal notés et avoir un avancement plus lent, ou bien recevoir des sanctions, rappelle M. Delépine. Mais le rapport de force ouvrier était différent, et dès lors que des équipes étaient soudées, la direction pouvait parfois hésiter à susciter une "vraie" grève sur un dépôt parce qu'elle aurait prononcé des sanctions lourdes sur un agent militant syndical* ». Sauf que la situation sociale a depuis changé, et il est désormais très compliqué pour un agent ferroviaire de mener une telle action : « *On risque des sanctions disciplinaires lourdes, précise le syndicaliste. Ça peut aller de l'avertissement au blâme, à la mise à pied, à la rétrogradation, voire à la mutation ou à la radiation, qui équivaut à un licenciement.* »

[« L'État et la SNCF ne veulent pas d'une modalité de grève qui les](#)

## frapperait au portefeuille et qui pourrait réconcilier les usagers et les grévistes »

Car la grève de la gratuité est aujourd'hui considérée comme une faute professionnelle et non comme une modalité d'exercice du droit de grève. « *Pour la SNCF, un contrôleur qui refuse de contrôler fait un "refus partiel de service", ce qui est une faute* », explique M. Delépine, lui-même agent de la SNCF. En 2007, **une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme a ouvert une fenêtre juridique** en reconnaissant une forme de « *grève de la gratuité* » à des guichetiers du péage du pont sur le Bosphore, en Turquie. Ces derniers avaient collectivement quitté leur poste pendant plusieurs heures, en laissant les barrières ouvertes. L'État turc, qui leur réclamait l'indemnisation du manque à gagner, avait été débouté de sa demande par la CEDH. Cette décision n'est cependant pas transposable à nos contrôleurs du ferroviaire, d'après Jean-René Delépine, car « *les guichetiers turcs ont effectivement fait grève dans le sens où ils ont collectivement cessé le travail alors que des contrôleurs faisant la grève de la pince sont présents à leur poste, mais refusent juste de réaliser une de leurs missions* ».

Pour autant, l'impossibilité juridique de faire une grève de la gratuité pourrait être très facilement dépassée si le gouvernement s'en donnait la peine, affirme Jean-Claude Delarue : « *Il suffirait que l'État, et dans la foulée la direction de la SNCF, prennent l'engagement de ne pas considérer ce mode de grève comme une faute professionnelle.* » Mais les autorités semblent pour le moment faire l'autruche. En 2018, **le groupe ferroviaire a pour sa part fait valoir l'argument assurantiel** : « *Un ticket, c'est un contrat de transport. S'il y a un accident à bord d'un train, vous pouvez demander des comptes grâce au ticket.* » Un « obstacle » là aussi facilement contournable, comme l'expliquait Bruno Poncet, secrétaire fédéral de Sud-Rail, **à Basta !**. « *On peut éditer un billet à zéro euro, ça rejoint notre combat pour la gratuité partout. Dans un monde idéal, on ouvrirait les portiques aux usagers* », disait-il. Pour Jean-Claude Delarue, l'affaire est donc entendue : « *L'État et la SNCF ne veulent pas d'une modalité de grève qui les frapperait au portefeuille et qui pourrait réconcilier les usagers et les grévistes, analyse-t-il. Ils préfèrent une action qui gêne les usagers, puisque leur but, c'est de faire basculer l'opinion publique contre les grévistes.* » Il appelle ainsi les organisations syndicales à s'unir pour exiger le droit à une grève de la gratuité.



Gare de Lyon, à Paris.

Cette histoire ressemble à celle vécue par les militants de la CGT-Énergie qui mènent régulièrement des opérations « *Robins des bois* », consistant à remettre le courant à des foyers modestes en situation d'impayé ou à **des passages en heures creuses** — donc des factures plus basses — sur des quartiers populaires. Né lors des mobilisations de 2004 contre la privatisation d'EDF, ce mode d'action visait à « *s'adresser à d'autres secteurs de la population et [à] nouer éventuellement des alliances avec d'autres mouvements sociaux* », expliquait la chercheuse Sophie Bérourd **dans un article scientifique à ce sujet**. Pour les responsables de la CGT-Énergie, « *le fait de pouvoir s'appuyer sur les usagers et plus largement sur "l'opinion publique" — alors même que le discours médiatique désigne généralement les agents d'EDF et de GDF comme des "privilegiés" et dénonce leurs avantages catégoriels — était perçu comme une ressource essentielle [dans la lutte]* », analysait-elle.

**« La gratuité, ce n'est pas simplement l'absence d'un caractère marchand, c'est aussi le droit au beau »**



Pour Annick Coupé, ancienne responsable de l'union syndicale Solidaires et secrétaire générale d'Attac, ces formes de grève de la gratuité — à la SNCF ou à EDF — aident également à « *concrétiser le fait qu'on exerce un métier au service du public, que les salariés ne se battent pas que "pour eux" mais bien pour l'intérêt général et le bien commun* », note-t-elle. C'est pourquoi Paul Ariès, auteur de l'ouvrage « *Gratuité versus capitalisme* », voit dans cette question de la gratuité une « *sorte de fil rouge du mouvement ouvrier* » : « *Beaucoup de mouvements sociaux se sont demandé comment faire des luttes qui se rapprochent de la société qu'on veut réaliser* », a-t-il observé. Autrement dit, faire coïncider les modes d'action avec leurs finalités. Au-delà de la modalité, « *les actes gratuits, généreux, ont toujours été nombreux lors des conflits sociaux, poursuit M. Ariès. Les soupes populaires, les familles qui accueillaient en vacances des enfants de grévistes, les paysans qui distribuaient de la nourriture gratuitement aux ouvriers... tout cela fait partie du répertoire d'action traditionnel* ».

Autre outil de lutte largement utilisé, les concerts et spectacles gratuits. « *Il n'y a jamais eu de grève sans musique, sans danse, sans théâtre donnés gratuitement par les artistes* », rappelle-t-il. En décembre dernier, plusieurs compagnies, dont le ballet de l'Opéra de Paris, ont donné des représentations hors les murs de leur institution. « *La gratuité, ce n'est pas simplement l'absence d'un caractère marchand, c'est aussi le droit au beau, pense Paul Ariès. La grève permet d'expérimenter des formes multiples de gratuité, en créant un moment où on a le temps de se retrouver ensemble, d'agir ensemble. C'est ce qui permet l'émancipation, qui est aussi un but du mouvement social.* »

Le ballet et l'orchestre de l'@operadeparis interprètent un extrait du « Lac des cygnes » sur le parvis de l'opéra Garnier #greve #reformedesretraites #greve24decembre @France3Paris @lacgtcommuniqué @UnionSolidaires pic.twitter.com/0vaF8QGtBM

— ?????????? ?????? (@emmtix\_) December 24, 2019

D'après Guy Groux, chercheur à Sciences Po, les débats autour de la gratuité permettent de

renouveler les pratiques : *« Une des limites de la grève et de la manif, c'est qu'elle tombe dans une forme de ritualisme, y compris les discours qui les accompagnent, où tout le monde a un rôle bien défini, et où il n'y a aucune surprise, estime-t-il. Il y a actuellement un enjeu à se réapproprier d'autres manières de se mobiliser et de s'exprimer. »*

## « La grève reste incontournable »

Cependant, nombre de militants syndicaux soulignent les limites de ces diverses formes de grève de la gratuité. À EDF, les opérations « *Robins des bois* » ne faisaient pas l'unanimité, comme le raconte Sophie Bérout. *« Un certain nombre de militants [estimaient] cependant que le syndicat se prive de moyens de pression efficaces en n'allant pas vers la grève reconductible, alors même qu'il [pouvait] conquérir assez vite la maîtrise du réseau en multipliant les actions dans les centrales et les occupations de poste, écrivait-elle. L'importance de l'enjeu — la privatisation à venir d'EDF et de GDF, mais aussi le sort d'un des derniers bastions du syndicalisme en France — aurait justifié que des actions plus radicales soient menées, touchant directement aux intérêts de l'entreprise, contrairement aux opérations de remise de courant. »* De fait, si ces actions ont vite été populaires, elles n'ont pas empêché le processus de privatisation. Aujourd'hui, les actions de « remise de courant » vont souvent de pair avec des coupures d'électricité, dans des permanences de députés de la majorité, par exemple.



Début de l'assemblée générale des cheminots le 10 décembre 2019, à la gare du Nord, à Paris.

Du côté de Sud-Rail, Jean-René Delépine prévient que, « *sur un plan de stratégie conflictuelle, la grève de la pince ne fait pas que résoudre des problèmes, elle en crée aussi* » : « *C'est une modalité qui ne fait reposer un mouvement que sur un métier — les contrôleurs — parmi de très nombreux autres, mais en outre elle interdit aux autres métiers d'être en grève. Car si les conducteurs, les mécanos ou les aiguilleurs se mettent en grève, les trains ne roulent plus.* » À l'inverse, la grève « classique » permet d' « *instaurer un rapport de force, mais aussi la tenue des assemblées générales, qui sont des lieux et des moments de débats, d'auto-organisation et d'autonomie des décisions, bref, de démocratie ouvrière* », ajoute le syndicaliste. Pour Sud-Rail, la grève de la gratuité doit donc constituer « *une modalité d'action possible pour certains types de conflits, qui ne doit pas engendrer de répression disciplinaire de la part de la SNCF, mais elle ne peut remplacer la grève classique* ». Un avis partagé par Annick Coupé, d'Attac : « *La grève reste incontournable, et s'il n'y avait pas eu cette grève depuis plus d'un mois, le projet de réforme contre les retraites serait réglé — dans le mauvais sens — depuis longtemps* ».

**Lire aussi :**

Manifestation des cheminots : « La grève ne prend pas en otage, elle nous libère ! »

**Source :** Lorène Lavocat pour *Reporterre*

**Photos :**

. chapô : le 24 décembre 2019, les danseuses de l'Opéra de Paris ont présenté une partie du *Lac des cygnes*, le ballet en quatre actes sur une musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski sur le parvis de l'opéra Garnier. Extrait d'une vidéo [YouTube](#) de vasileos vekios

. gare de Lyon : [Wikipedia](#) (Arnaud25/CC0)

. AG : © NnoMan/*Reporterre*

- **Emplacement :** Accueil > Enquête >
- **Adresse de cet article :** <https://reporterre.net/La-greve-de-la-gratuite-un-outil-pour-une-societe-plus-solidaire>